



### ATTESTATION D'ACCUEIL

**Art. 1 et 2-1 paragraphes 1 du décret du 27 mai 1982- Seuls les séjours revêtant le caractère d'une visite à caractère familial ou privé d'une durée inférieure ou égale à trois mois sont concernés par l'attestation**

#### LES LISTES DES PIECES A FOURNIR PAR L'HEBERGEANT RELATIVE AU SEJOUR DES ETRANGERS EN FRANCE

ETAT-CIVIL	PIECES
Hébergeant (e) Français (e)	Carte d'Identité OU Passeport en cours de validité
Hébergeant (e) Etranger (e)	Carte de résident, <input type="checkbox"/> Carte spéciale par le Ministères des Affaires Etrangères Carte de séjour Certificat de résidence Temporaire Carte diplomatique Carte de séjour membre CEE
<b>JUSTIFICATIFS DE DOMICILE</b>	
Locataire	Contrat de location des HLM-SIGUY- ou Agence Immobilière + un Justificatif de domicile récent (quittance EDF-SGDE-F.TELECOM-LOYER <b>DE - 3 MOIS</b> )
Propriétaire	Titre de Propriété + justificatif de domicile récent (quittance EDF -SGDE -F TELECOM- LOYER)
<b>Hébergé (e)</b>	<b>Son adresse à l'étranger + la période pas + de 90 jours + copie passeport</b>
<b>RESSOURCES</b>	
Hébergeant (e)	3 derniers fiches de salaire (montant supérieur à <b>892.00 euros</b> )
<b>AUTRES</b>	
Hébergeant (e)	Une assurance Civil couvrant l'(es) hébergé (e) (s) pour un montant de 30.000.00 euros
Hébergeant (e)	1 timbre fiscal OMI de <b>45.00 euros</b>
Hébergeant (e)	Attestation de la CAF ou la Sécurité Sociale précisant le nombre d'enfants à charge

- l'hébergeant doit fournir les originaux des pièces + les copies des pièces (seulement à son nom)
- La copie seule du passeport de l'héberger est demandée
- La présence du demandeur pour l'établissement et le retrait du document est indispensable
- Cette attestation est gratuite
- La Délivrance immédiate n'étant plus qu'exceptionnelle, un récépissé de dépôt vous sera remis